



**Exemple d'utilisation**

-  Protection minimum
-  Protection conseillée

- Voir les conseils de pose dans la notice
- Toute détection de fumées est signalée par le déclenchement d'une alarme sonore puissante.



**N'attendez pas**  
pour protéger votre famille et vos biens



DÉTECTEUR AVERTISSEUR AUTONOME DE FUMÉE (DAAF)



0333-CPD-292002



DAAF  
NF EN 14604 (05)

Cachet de votre installateur





## Quelle est cette nouvelle loi ?

Afin de protéger votre famille et vos biens, la nouvelle loi n° 2010-238 rendra obligatoire l'installation d'un **Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF)** dans les logements.

Que vous soyez locataire ou propriétaire, vous devrez mettre votre logement aux normes :

- En installant ou en faisant installer un détecteur de fumée,
- En veillant à l'entretien et au bon fonctionnement de celui-ci,
- En notifiant l'installation du DAAF à votre assureur.

## Pourquoi se protéger ?

Parce que dans les incendies, avant même le feu, **les fumées qui dégagent des gaz asphyxiants et toxiques**, comme le monoxyde de carbone et le cyanure, **tuent et blessent** encore beaucoup trop en France.

Elles peuvent provoquer des lésions pulmonaires qui débouchent éventuellement sur de graves troubles neurologiques laissant de terribles séquelles.

La fumée est la **1<sup>ère</sup> cause de décès**

La température d'une pièce atteint **600°C** en 3 minutes

**2<sup>e</sup> cause de mortalité** chez les enfants de moins de 5 ans par accident domestique

## Comment détecter ?

Les DAAF détectent la fumée des incendies et vous alertent grâce à leur sirène intégrée.

(vital pendant la nuit quand tout le monde dort).

Ils doivent être conformes à la norme NF-EN 14 604 et de préférence agréés



**70%** des incendies mortels ont lieu la nuit

## Comment faire installer ?

Pour un positionnement et une installation optimale de vos Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée, faites appel à un professionnel, c'est la garantie pour vous d'une installation parfaitement sécurisée.

Il vous donnera les conseils nécessaires pour assurer son bon entretien.

Pour l'assureur, c'est la garantie que l'installation a été faite dans les normes exigées.

**1 incendie sur 4** est dû à une installation électrique défectueuse

